Un régime d'aide exceptionnel pour les jeunes agriculteurs

Pour faire face à la crise que traverse le secteur agricole, le Conseil Régional des Pays de la Loire met en œuvre un **régime d'aide exceptionnel pour les Jeunes Agriculteurs.**

Jeunes agriculteurs, adhérez à une CUMA et la Région prend en charge 50 % des coûts liés à l'acquisition des parts sociales de CUMA avec un plafond d'aide de 1500 euros.

Des aides pour qui ?

Pour tout jeune agriculteur installé depuis le 1er janvier 2011 ayant acquis des parts sociales du 01/01/2011 au 31/12/2012.

Pour les GAEC ou les sociétés, l'aide est proratisée en fonction du nombre des membres de cette structure.

En bénéficiant de cette aide, le jeune agriculteur s'engage :

- A signer la Charte Jeune Cuma
- A conserver les parts sociales pendant 5 ans dans la CUMA
- A suivre une formation sur l'approche des charges de mécanisation ou à réaliser un bilan mécanisation

un ancrage solidaire pour l'installation
Charte Cuma

La CUMA pour quoi ?

Adhérer à la CUMA, c'est consolider son installation :

- En réduisant les coûts des matériels qui ne sont utilisés que quelques jours par an
- En utilisant au bon moment des matériels récents et performants
- En participant à la vie du groupe, aux échanges de pratiques et aux dynamiques de projets

La mécanisation représente 30 à 40 % des charges de structure d'une exploitation.
Dans ses charges de mécanisation, la traction pèse lourd, de l'ordre de 35 % des charges de mécanisation.

Alors pensez au « Tracteur » en CUMA !

Attention !

Un seul dossier peut être déposé par bénéficiaire sur la durée totale du dispositif.

La date limite de dépôt est fixée au 30 septembre 2013. Pour plus de garanties, déposez vos dossiers dès que possible !

N'attendez plus prenez contact avec :
- votre animateur de FDcuma
- le président de votre cuma

Ils sont à votre disposition pour :

- Constituer avec vous le dossier
- Répondre à vos questions, vous écouter et vous conseiller
- Vous accompagner dans la réussite de votre installation

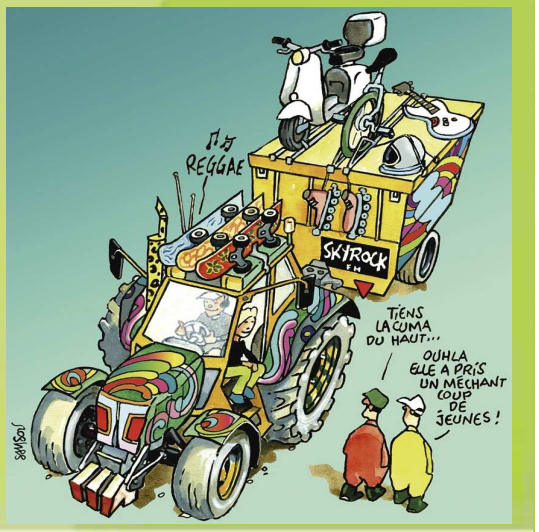

Source dessin : Samson

A qui vous adresser ?

cuma
Union des Cuma
Pays de la Loire

Section Maine et Loire
14 avenue Joxé
CS80646
Maison de l'agriculture
49006 Angers Cedex
Tel : 02 41 96 75 48
Mail : fd.49@cuma.fr

Section Vendée
51 rue Charles Bourseuil
ZAC Bell – BP 214
85005 La Roche-sur-Yon
Tel : 02 51 36 90 30
Mail : fd.85@cuma.fr

Section Sarthe
9 rue Grémillon
72000 Le Mans
Tel : 02 43 23 77 37
Mail : fd.72@cuma.fr

Section Loire-Atlantique
La Géraudière
Rue Pierre Adolphe Bobierre
Maison de l'Agriculture
44939 Nantes Cedex 9
Tel : 02 40 16 39 50
Mail : fd.44@cuma.fr

cuma
Mayenne
Pays de la Loire

FDcuma Mayenne
Parc Technopôle
Rue Albert Einstein
BP 36135 Changé
53061 Laval Cedex 9
Tel : 02 43 67 37 34
Mail : fd.53@cuma.fr

Avec le soutien :

Région PAYS DE LA LOIRE

Cultivons ensemble notre territoire

cuma
Pays de la Loire

Jeunes agriculteurs, la réussite de votre installation

Une priorité pour le réseau CUMA !

Une aide exceptionnelle

un ancrage solidaire pour l'installation
Charte Cuma

Région PAYS DE LA LOIRE